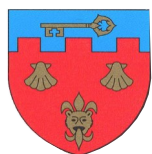


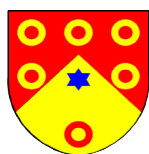
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire La Loirelle



Pezou



Busloup



Lignières



Lisle



Renay

Siège social : 1 rue du Perche – 41100 PEZOU
Tél : 02.54.23.40.69 – E-mail : sivos@mairiepezou.fr
www.pezou.fr - rubrique Vie Scolaire

SIVOS 2024/2025

Lettre d'informations aux familles



2 septembre 2024

8h50

Edito

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons cette lettre d'informations pour que vous puissiez mieux comprendre le fonctionnement du SIVOS.

La liste des différents contacts et un trombinoscope vous permettront de mieux vous piloter auprès de toutes ces personnes qui gravitent autour de vos enfants. Sur le site internet **pezou.fr** rubrique « Vie scolaire et périscolaire » vous aurez accès au règlement intérieur des services périscolaires. Nous vous demandons d'en prendre connaissance.

A propos des nouveaux tarifs de cantine et de garderie, malgré les efforts du SIVOS pour contenir leur hausse, le Conseil d'Administration s'est vu contraint à demander une augmentation de la participation des familles tout en sachant que le SIVOS prend en charge chaque année 50% du coût réel des repas et des frais de la garderie.

L'accueil collectif des mineurs (ACM) est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances. Pour répondre à la demande, le Conseil a reconduit ce service pour l'année 2024/2025.

L'évolution du service de cantine continue pour vous proposer une restauration encore plus équitable et raisonnée. Cette évolution a un coût auquel nous ne pouvons échapper mais tend vers une meilleure alimentation et une éducation du goût des enfants.

Vous pouvez compter sur le professionnalisme et la gentillesse de l'ensemble du personnel du SIVOS. Ce sont des gens compétents et dévoués qui méritent toute votre confiance.

Pour recevoir des informations en temps réel de votre mairie et donc du SIVOS, vous pouvez télécharger l'application LOCALITI sur votre smartphone et mettre dans vos favoris la commune désirée gratuitement.

Vous remerciant de votre attention, je vous souhaite une excellente rentrée scolaire.



Le Président du SIVOS,
Pierre Solon

Les enseignants et effectifs

Madame PETERSEN	Petite Section (14) Moyenne Section (11)
Madame GUINIER	Petite Section (14) Moyenne Section (11)
Madame GALOYER	Grande Section (15) Moyenne Section (9)
Madame HOUNSOUNOU	Cours Préparatoire (24)
Madame TEMMERMAN	Cours Élémentaire 1(17) Cours Élémentaire 2 (6)
Madame VENDÉ	Cours Élémentaire2 (11) Cours Moyen1 (17)
Madame LEININGER le mardi Mme BRAULT	Cours Moyen1 (5) Cours Moyen2 (24)

Entrée des élèves

L'accès des élèves Primaire y compris CP amenés par leurs parents se fait par le portail du 34 rue de Paris, les enfants de maternelle entrent par le portail du 36 rue de Paris.

Les horaires



lundis/mardis/jeudis/vendredis:

- ◇ Maternelles et CP : 9H / 12H - 13H30/ 16H30
- ◇ CE1, CE2, CM1, CM2 : 9H /12H15 - 13H45/16H30

Les enfants n'utilisant pas les transports scolaires sont accueillis à l'école **10 minutes avant** le début de la classe.

Ouverture Portails : 16h30.

MATERNELLE : Les parents doivent accompagner et reprendre leurs enfants directement dans les classes les premiers jours. L'entrée et la sortie des maternelles se font **au portail du 36 rue de Paris.**

Les enseignantes



Madame Catherine
LEININGER - Directrice
CM1-CM2



Madame Alice VENDE
CE2-CM1



Madame Sandrine
TEMMERMAN
CE1/CE2



Madame Celia
HOUNSOUNOU
CP



Madame Galoyer
Romy
GS/MS



Madame Sylvie
GUINIER
PS/MS



Madame Angéline
PETERSÉN
PS/MS



Madame Mathilde
BRAULT—le mardi
pour décharge
administrative de
Madame LEININGER

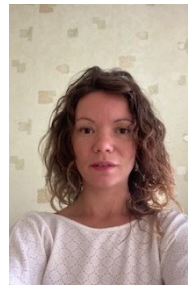
Le personnel du syndicat scolaire



Madame Séverine
GRENON
ATSEM



Madame Colette
NIEAUX
Aide en classe PS/GS



Madame Camille
DUBRAY-MARCUEYZ
Aide en classe - Animatrice



Madame Anne-Marie
CONIN
Bibliothèque /
activités périscolaires



Madame Cécile PRENANT
Directrice ACM et services
périscolaires et
Administration



Madame Malorie
QUINET
Animatrice



Madame Vanessa
FARINA TROISE
Animatrice



Madame Shenaz
HERVET
Animatrice



Madame Ludivine
PELLETIER
Animatrice



Monsieur Bruno
DAILLON
Cuisinier



Madame Aurélie
MONTEBAULT
Aide cuisinière



Madame Valérie
JANVIER
Agent technique

2024/2025

Lettre d'informations aux familles

Tarifs applicables à la rentrée 2024 2025

Délibération du Conseil Syndical du 27/08/2024

Accueil Périscolaire

Vous devez accompagner votre enfant jusqu'à la salle d'accueil. L'accès direct se fait par la porte du bâtiment 34, rue de Paris.

L'accueil périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Respecter les horaires et prévenir en cas de problème

- ◇ de 7h15 à 8h50 le matin
- ◇ de 16h30 à 19h00 le soir

Les parents sont priés de prévenir, à l'avance, le personnel responsable, pour toute garde occasionnelle.

Aucun enfant ne doit quitter l'accueil périscolaire, même avec ses parents, sans avoir prévenu le personnel de permanence.

Nouveau : Les services périscolaires ayant un agrément de la CAF, il est exigé une tarification au quotient familial (accueil périscolaire matin, soir et vacances seulement).



Lors de l'inscription de votre enfant, il vous sera demandé l'attestation de quotient familial pour le calcul du montant journalier. En cas de non présentation de cette attestation, les familles paieront le prix le plus élevé.

Quotient familial	Forfait 1 garde journalière				Forfait 2 gardes journalières				Garde occasionnelle
	Plein tarif mensuel	Déduction absence plein tarif	1/2 Tarif 3ème enfant	Déduction absence 1/2 tarif	Plein tarif mensuel	Déduction absence plein tarif	1/2 Tarif 3ème enfant	Déduction absence 1/2 tarif	
≤ à 720	39.00 €	2.72 €	19.50 €	1.36 €	56.20 €	2.42 €	28.10 €	1.21 €	4.66 €
Entre 720 et 1199	41.00 €	2.86 €	20.50 €	1.43 €	58.20 €	2.51 €	29.10 €	1.25 €	5.03 €
≥ à 1200	43.00 €	3.00 €	21.50 €	1.50 €	60.20 €	2.60 €	30.10 €	1.30 €	5.40 €



Accueil Collectif des Mineurs (ACM)

Les inscriptions sont ouvertes. Pour une nouvelle inscription, vous pouvez compléter les documents sur le site internet pezou.fr onglet services périscolaires, pour les renouvellements, merci d'adresser à la directrice les documents demandés.

Cet Accueil Collectif des Mineurs est conventionné par la CAF et la MSA. Lors de l'inscription de votre enfant, il vous sera demandé l'attestation de quotient familial pour le calcul du montant journalier.

En cas de non présentation de cette attestation, les familles paieront le prix le plus élevé.

Inclus dans ce tarif le repas du midi et le goûter.

Quotient familial	Tarif Journée SIVOS	Tarif 1/2 Journée SIVOS Repas obligatoire	Tarif Hors Secteur	Tarif 1/2 journée Hors Secteur Repas obligatoire
≤ à 720	13.00€	9.00€	35.00€	31.00€
Entre 720 et 1199	14.00€	10.00€	36.00€	32.00€
≥ à 1200	15.00€	11.00€	37.00€	33.00€

Tous les mercredis à partir du 4 septembre 2024 :

horaires quotidiens de 7h30 à 18h30

mercredis et vacances scolaires



Restaurant scolaire

Toute absence à la cantine devra faire l'objet d'une communication de votre part à l'école au 02 54 23 66 24 entre 7h30 et 9h le jour de l'absence au plus tard.

Les menus sont composés par le cuisinier, conformes aux prescriptions en vigueur et validés par une diététicienne. Ils sont affichés dans l'école et disponibles dans les mairies et sur le site de Pezou (www.pezou.fr, rubrique vie scolaire et périscolaires).

Un droit d'assiette est prévu au cas où un enfant apporte son repas (PAI ou allergie non définie). Celui-ci correspond aux charges de gestion courante : personnel, réchauffage...)

Seuls les enfants avec un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) peuvent bénéficier d'un menu spécial pour raison de santé.

Tarifs cantine Par enfant	Rentrée 2024/2025 Délibération du 27 août 2024	
	Plein tarif	1/2 tarif 3 ^{ème} enfant
Tarif mensuel	75,50€	37,75€
Déduction en cas d'absence	- 5,30€	- 2,65€
Repas occasionnel	7,30€	3.65€
Droit d'assiette	3,70€	1,85€
Repas adulte	11,00€	
PENALITE RETARD DE PAIEMENT 10 %		

Modalités de paiement

Les factures ne sont pas éditées. Le Trésor Public vous adresse un Avis de Sommes à Payer. Conformément au Règlement Intérieur et aux délibérations du 24 août 2023 **les factures de cantine et d'accueil périscolaire ainsi que l'accueil collectif de mineurs** doivent être réglées **séparément**.

Les prélèvements sont prévus pour le 26 du mois suivant. Les modifications éventuelles seront faites sur le mois d'après.

Pour les personnes qui n'ont pas opté pour le prélèvement, il a été mis en place le paiement par internet (PayFip). Il vous permet de régler, à la réception de l'Avis des Sommes à Payer envoyé par le Trésor Public :

- soit avec votre carte bancaire,
- soit en effectuant un virement en vous connectant au site <https://www.payfip.gouv.fr> avec les références de paiement.

Il est possible d'adresser un chèque avec le talon au Trésor Public. Pour les paiements en espèces, il vous faudra vous rendre dans un point de paiement de proximité (buraliste) avec l'Avis des Sommes à Payer.

Pour toute réclamation et demande de rectification de montant à payer, vous devez vous adresser au secrétariat.

Le règlement intérieur des services périscolaires

Rappel

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur des services périscolaires et l'engagement par les enfants et les parents du respect de celui-ci.

Un comportement irrespectueux comme un manquement au règlement implique une sanction d'exclusion :

- ⇒ De 5 à 10 jours pour les transports conformément au règlement régional des transports,
- ⇒ De 2 à 8 jours pour les services de cantine ou d'accueil périscolaire, selon la gravité et la récurrence des indisciplines. Chaque cas sera étudié individuellement.



Transports scolaires

EN CAS DE PERTURBATION : décision de la Préfecture, du Conseil Départemental, du Conseil Régional ou du SIVOS, vous en serez informés par SMS ou mail.

Il est donc recommandé à ceux qui ont fourni leur adresse Internet et/ou numéro de portable de vérifier régulièrement leur messagerie, surtout l'hiver. L'information sera aussi envoyée, dans la mesure du possible, aux différentes communes du SIVOS ainsi qu'à l'association des Parents d'Élèves. Vous pouvez aussi consulter le site internet de la commune de Pezou (www.pezou.fr).

En cas de modification des coordonnées enregistrées lors de l'inscription, pensez à les communiquer aussi au SIVOS pour continuer à recevoir les mails et SMS d'informations

Contacts

DIRECTION SIVOS Président : Monsieur Pierre Solon Directrice Services Périscolaires Secrétariat - Comptabilité : Madame Cécile PRENANT	☎ : 02 54 23 40 69 ☎ : 06 31 70 33 26
TRANSPORT Société SAINT LAURENT	Avant 7h35 (départ du garage du 1 ^{er} car) ☎ : 02 54 23 64 00 Chauffeurs Car A Ennajma MESRI : ☎ : 06 98 16 25 07 Car B François K'BIDI : ☎ : 06 12 45 09 00
RESTAURATION Monsieur Bruno Daillon – cuisinier	Bureau à la cantine ☎ : 02 54 23 44 87
Accueil Périscolaire et Accueil Collectif des Mineurs	Accueil : ☎ : 02 54 23 66 24
EDUCATION NATIONALE Directrice des écoles Madame Catherine LEININGER	École élémentaire et bureau de direction : ☎ : 02 54 23 66 24 École maternelle : ☎ : 02 54 23 45 00
MEDECIN SCOLAIRE	☎ : 02 54 77 28 15